

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES : EMPLOI ET ENTREPRISES, QUELLES SYNERGIES ?

Conférence organisée dans le cadre du projet ACTIV
« Agir et collaborer pour lutter contre les violences conjugales »
cofinancé par le programme Erasmus+

COMPTE RENDU

30 novembre 2022 de 10h à 12h30
SMART – 72 rue Coenraets, 1060 Bruxelles

L'accès et le maintien à l'emploi sont indispensables à l'émancipation des femmes confrontées aux violences conjugales qui, rappelons-le, touchent 1 femme sur 4 en Europe*. L'autonomie financière, tout comme l'accompagnement par une entreprise sensibilisée et formée aux problématiques des victimes, sont des éléments clés permettant aux individu·e·s de maximiser les chances de sortir du cycle des violences. Conscients du rôle positif que peut jouer l'emploi dans la (ré)insertion des femmes qui font, ou qui ont fait, face aux violences conjugales, les partenaires de #ACTIV ont réfléchi à la manière de renforcer les synergies entre les mondes de l'entreprise, de l'associatif et de l'insertion socioprofessionnelle pour répondre aux besoins directs exprimés par ces femmes.

La conférence finale de ACTIV avait pour objectifs de présenter les résultats du projet aux personnes présentes. Le projet a donné lieu à la rédaction d'un guide comprenant les principales définitions sur le sujet des violences conjugales, une boîte à outils destinée aux structures impliquées dans le retour à l'emploi des femmes et un plaidoyer destiné aux décideur·euse·s politiques, aux acteur·ice·s des entreprises et à toutes les organisations travaillant sur le sujet. La rencontre a aussi permis aux participant·e·s d'entendre le témoignage d'une paire-aidante victime de violences conjugales à qui l'emploi a permis de se réinsérer dans la société. La conférence et ses intervenant·e·s ont inspiré de nombreuses questions et des temps d'échanges, des moments enrichissants pour toutes les personnes dans la salle.

INTERVENANT·E·S

- **Françoise Kemajou**, Codirectrice, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS
- **Nicolas Belkacemi**, Attaché, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- **Gwendoline Faravel**, Paire-aidante, Association Brise le Silence
- **Betsy Vivegnis**, Chargée de projets, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS
- **Lina Ruiz**, Chargée de projets, CEPS – Projectes Socials
- **Sarah Marin**, Animatrice, Nouveau Départ, Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles
- **Isabelle Colinet**, Directrice, Maxinet
- **Meriem Manseri**, Assistante Sociale, La Maison d'accueil Rue Verte
- **Graciela Murga**, Responsable de l'Égalité des chances, Commune de Woluwe Saint-Lambert

1

- **Muriel Simon**, Consultante diversité, Actiris
- **Oldine Cadart**, Cheffe de projets Violences faites aux Femmes, Fondation Agir Contre l'Exclusion

MOTS D'INTRODUCTION

Françoise Kemajou

La codirectrice de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a pris en premier la parole pour présenter les partenaires du projet Activ soit PLS, la Mission locale de Bruxelles Ville (Belgique), la Fondation FACE (France), l'Asociatia Touched Romania (Roumanie) et CEPS Projectes Sociales (Espagne). L'oratrice a rappelé que les États signataires de la Convention d'Istanbul doivent d'engager dans les luttes contre les violences conjugales perpétrées par les partenaires ou les ex-partenaires. Ainsi, Activ a pour but d'honorer la Convention en agissant avec des acteur-ice-s de terrain et du monde de l'insertion socioprofessionnelle.

Nicolas Belkacemi

Nicolas Belkacemi est attaché à l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes. Il présente son organisme qui est d'intérêt public, qui cherche à promouvoir l'égalité femme/homme et qui met en lumière les violences basées sur le genre. La lutte contre ces violences doit être transversale et impliquer plusieurs domaines comme le politique, la médecine et la justice. Il souligne la difficulté du travail en justice puisque l'administration y est complexe et demande une action multiniveau.

Un Plan d'action national a cependant été adopté le 26 novembre 2021 et met en place l'approche des 4P présente dans la Convention d'Istanbul : protection, poursuite, prise en charge et politiques intégrées. Ce Plan est complété par des objectifs de la Convention d'Istanbul qui sont de développer une approche commune, d'agir au niveau international et de prendre en compte l'asile et l'immigration. La principale critique des politiques belges a été le manque d'approche commune sur ce sujet (peu d'approche de genre et oubli du caractère systémique des violences). 200 000 mesures ont donc été mises en place avec ce Plan national et les grandes priorités sont :

- Les féminicides : une réponse politique et judiciaire adaptée.
- La loi sur l'éloignement et ses applications effectives.
- Mieux prendre en compte les violences dans la législation.
- Renforcer l'autonomie économique.
- Prendre en compte l'enjeu des violences dans l'immigration.

L'intervenant insiste sur le fait que le Plan a été réalisé en dialoguant avec des associations et des acteur-ice-s de terrain. Cependant, ce travail d'échange n'a pas été jugé suffisant. 7 associations belges ont alors été choisies pour apporter un avis indépendant et objectif sur la mise en œuvre du plan. Une étude rétrospective, un manuel de la Convention d'Istanbul (en 2023) et une campagne de sensibilisation ont déjà été créés après un an de Plan.

Nicolas Belkacemi termine son intervention en soulignant les lacunes du Plan comme la coordination, l'oubli de certaines thématiques, le manque de statistiques et de formations professionnelles. Il conclut sur l'importance de l'écoute et de l'orientation des victimes quelques chiffres alarmants sur les violences conjugales qui paraîtront dans la prochaine étude de l'Institut :

- 615 000 affaires entrent dans les parquets belges chaque année soit 150 affaires par jour.

- 28% des personnes interrogées ont été victimes de violences conjugales et pour 40% d'entre elles cela a eu pour conséquence de l'absentéisme au travail.
- 10% des personnes interrogées ont déjà connu une personne victime de violences conjugales et cela impactait leur propre travail.

Françoise Kemajou a ensuite questionné l'intervenant sur la manière dont les citoyen-ne-s pouvaient suivre l'avancement de ce plan. Nicolas Belkacemi a répondu qu'un rapport intermédiaire et un rapport final seront rendus publics d'ici fin 2023.

L'EMPLOI COMME VECTEUR D'ÉMANCIPATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Gwendoline Faravel

Gwendoline Faravel est une paire-aidante à l'association Brise le Silence qui accompagne individuellement les victimes de violences conjugales. Ce soutien psychosocial et juridique doit déboucher sur un suivi thérapeutique régulier et s'applique aussi aux mineurs. L'association propose aussi des activités créatives et d'expression culturelle. La particularité de cette ASBL est qu'elle organise un accompagnement en binôme avec un-e psychologue qui offre le recul nécessaire et une paire aidante qui fait valoir son expérience vécue et opère un travail de proximité. Le binôme est complémentaire. L'adresse de l'association n'est pas publiée pour ne pas mettre en danger les femmes qui s'y réfugient.

Gwendoline Faravel a ensuite partagé son témoignage en tant que victime de violences conjugales et de deux tentatives de féminicide. Elle explique sa vie dans la terreur et ses difficultés économiques comme famille monoparentale. Gwendoline a réussi en 2018 à s'enfuir de Bruxelles avec ses enfants et elle a été accueillie dans un service d'aide, à Brise le Silence. Elle est devenue paire-aidante quelque temps après avoir découvert l'association. L'intervenante poursuit sur les conséquences de la levée de mémoire traumatique au travail. En découlent de l'absentéisme et de nombreux congés maladie. Elle expose sa propre expérience lors d'un rendez-vous chez un médecin qui ne l'écoutait pas dans sa position de détresse et son impossibilité de se trouver dans la même pièce qu'un homme pendant un long temps. Elle conclut sur l'aspect systémique de ces violences et la nécessité de lever le voile sur le sujet des violences conjugales. Le problème est dans l'organisation de la justice et le manque de proactivité des services compétents.

Françoise Kemajou lui pose la question de la nécessité de quitter son emploi pour s'en sortir et Gwendoline répond qu'en tant que victime de ces violences, il est même impossible de travailler correctement. Une femme victime n'est plus efficace et ses collègues peuvent lui faire ressentir. Se rendre au travail est un poids psychologique supplémentaire.

Françoise Kemajou lui pose une dernière question sur l'accompagnement des victimes de violences conjugales au sein des entreprises et si une telle aide avait été proposée à l'époque, serait-elle restée dans son entreprise ? Gwendoline affirme qu'une entreprise compréhensive ne peut qu'aider les victimes à mieux sortir du cercle de violence, car l'une des craintes et de ne plus avoir de ressources économiques lorsqu'on tente de fuir. Elle a elle-même été en situation de surendettement. Par exemple, elle parle de l'expérience d'une femme qui a pu conserver son emploi malgré un congé maladie qui a duré un an, car, en expliquant sa situation à sa superviseuse, elle a pu être comprise.

Gwendoline souligne l'importance de l'espace de travail qui est un lieu où la victime peut prendre contact avec des associations et demander de l'aide.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU PROJET ACTIV ET DES CINQ ÉTAPES CLÉS POUR UN RETOUR À L'EMPLOI DES VICTIMES

Betsy Vivegnis

Betsy Vivegnis est chargée de projet à PLS et elle a eu pour rôle de présenter les résultats du projet. Elle présente donc les cinq partenaires du projet et les différentes étapes du travail. Concernant l'IO 1, il s'agit d'un guide qui retrace les définitions clés, comme les violences conjugales, la situation en Europe et nationale et les bonnes pratiques présentes dans quatre pays membres de l'UE. La deuxième partie du projet a consisté en l'élaboration d'une boîte à outils devant permettre la sensibilisation et l'apprentissage sur les dispositifs existants. Cet outil a été codéveloppé avec des acteur-ice-s de terrain travaillant auprès des victimes. Enfin la dernière partie du projet s'est concentrée sur la réalisation d'un livre blanc à l'attention des décideur-euse-s politiques et des recommandations. Par exemple, le manque d'investissements dans les structures de soin, la mauvaise prise en compte des enfants et l'autonomisation des femmes ont été des points essentiels dans ces livrables.

Le projet a conclu sur trois objectifs :

1. Accroître les synergies entre les parties prenantes.
2. Améliorer les services et donner des outils d'apprentissage aux entreprises.
3. Répartir les connaissances des parties prenantes pour les intégrer dans les dispositifs de réinsertion sociale.

Betsy Vivegnis conclut sa présentation en appelant à discuter des étapes de l'insertion socioprofessionnelle d'une femme victime de violences conjugales et le rôle de l'entreprise sous une forme interactive lors du lunch à la fin de la conférence. Ces étapes sont au nombre de 5 :

1. Sensibilisation du personnel de l'entreprise.
2. Couverture des besoins essentiels des besoins essentiels et des droits des victimes.
3. Aide à la remobilisation de la victime : mise ne place d'outils d'écoute, d'engagement...
4. Mise en place d'un programme d'insertion socioprofessionnelle.
5. Suivi de la victime en facilitant sa réinsertion et lui assurer la conservation de son emploi.

L'intervenante explique que ces étapes ne se suivent pas forcément, mais donnent des pistes d'engagement aux entreprises.

Sarah Marin

Sarah Marin est animatrice à Nouveau Départ et au sein de la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles. Elle accompagne les femmes qui sont sorties de ce processus de violence pour une reprise de formation. Le dispositif qu'elle propose peut accueillir quinze femmes et s'inscrit après l'accueil d'une femme victime de violences dans un refuge, un partenariat a été noué avec certaines

structures d'accueil. Le programme est composé de deux ateliers par semaine pendant trois mois qui abordent diverses thématiques. La seule condition d'accès est l'inscription à Actiris.

Le programme repose sur deux grands relais. Le premier est la reprise de confiance en soi grâce à la réalisation d'activités différentes abordant des thématiques comme la violence faite aux enfants, la reprise de l'indépendance, le regard sur soi. Le second est la détermination d'un projet professionnel et cette étape passe par un accompagnement personnalisé pour faire un point sur le parcours professionnel de chacun par exemple. Le dispositif permet aussi de suivre une formation sur comment postuler, réaliser un CV, etc.

La conseillère de guidance finit son intervention en lisant une lettre émouvante des femmes ayant suivi ce programme l'an passé à l'intention des futures femmes du programme 2023.

TABLE RONDE

Meriem Manseri

Meriem Manseri est assistante sociale à la maison d'accueil de la Rue Verte qui propose un refuge aux femmes victimes de violences conjugales. Leur accompagnement y dure 9 mois et est mené par des psychologues. Des activités pour les enfants et collectives s'y déroulent aussi. La maison dispose d'une crèche pour laquelle les femmes victimes de violences sont prioritaires. La maison Rue Verte à un partenariat avec le projet Nouveau Départ mené par Actiris, car la structure ne dispose pas de contact direct avec les employeur-euse-s. Cependant, elle explique que certaines femmes de la maison parviennent à conserver leur emploi.

Muriel Simon

Muriel Simon est consultante en diversité à Actiris et elle se demande comment pourrait-on inciter les employeur-euse-s à protéger les emplois des femmes victimes ? Le programme View Brussels permet d'inclure les chercheur-euse-s d'emploi discriminé-e-s notamment ces femmes. Actiris a mené, entre autres projets, des études sur le sujet, à organiser un accompagnement des personnes en recherche d'emploi et une sensibilisation des employeur-euse-s sur le sujet.

Actiris s'occupe aussi de l'accompagnement des institutions bruxelloises sur leur plan diversité, car le plan régional de lutte contre les violences inclut Actiris et ses réseaux. La structure sensibilise les entreprises en proposant des outils d'introduction aux enjeux des violences. Elle remarque que les entreprises disposent de peu d'informations quant à ces questions, ainsi, elle souligne l'importance de former les services des ressources humaines et les affichages dans les entreprises afin de mettre en avant la lutte contre les violences conjugales.

Une question lui est alors posée par Françoise Kemajou qui lui demande combien d'entreprises ont déjà mené des actions liées à ces violences. L'intervenante lui répond qu'une entreprise n'est pas obligée de suivre les recommandations d'Actiris à la lettre, mais que les choses changent dans les plans diversité. Françoise Kemajou se pose alors la question de l'accueil des recommandations au sein des entreprises. Muriel Simon explique que les entreprises ne sont pas certaines d'avoir un impact alors Actiris aborde la question de manière transversale avec d'autres questions de diversité pour en souligner l'importance.

Isabelle Colinet

Isabelle Colinet est Directrice de Maxinet une entreprise de services où sont engagées 90% de femmes. Cette entreprise d'insertion socioprofessionnelle est agrégée par la région Wallonie. Ce qui facilite la réinsertion dans son entreprise est la présence d'assistantes sociales. La confiance est un atout pour la réinsertion de ces femmes.

Françoise Kemajou lui demande si, en tant que Directrice, elle est directement engagée dans la lutte contre les violences conjugales. L'intervenante met en avant que ces problématiques soient rencontrées, au sein des entreprises, de manière récurrente. Or, une victime n'est plus vue comme un atout pour une entreprise, car elle fait preuve d'un grand absentéisme. Elle peut être rejetée et peu de personnes font en sorte qu'elle se sente épanouie et donc plus productive. Isabelle Colinet affirme qu'il est dans l'intérêt de l'entreprise de prendre le problème à bras le corps pour que cette personne reste et fasse toujours bénéficier l'entreprise de ses compétences.

Graciela Murga

Graciela Murga est Responsable de l'Égalité des chances à la commune de Woluwe-Saint-Lambert. Elle explique les engagements de la commune au travers de l'adhésion au réseau Cease en 2018, à la Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes et l'organisation des campagnes de sensibilisation.

Lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, elle expose que la commune a organisé une journée de sensibilisation durant laquelle quatre personnes de confiance ont été désignées pour accueillir le témoignage du personnel si une situation de violences conjugales se produit. Cette journée a été suivie par une campagne d'affichages dans toute la commune dénonçant les comportements sexistes dans la société. L'intervenante affirme donc que la commune a déjà opéré un grand changement dans son implication pour la lutte contre les violences conjugales. Elle termine son intervention en énumérant les projets et initiatives portés par la commune dans le domaine de l'intégration des minorités comme "all genders are welcome". En 2020, la commune a aussi conclu un accord avec une agence immobilière sociale pour disposer d'un logement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales au sein de leurs services.

Françoise Kemajou, qui anime la table-ronde, demande jusqu'à quel point les entreprises doivent aller dans l'intégration des problématiques de lutte contre les violences conjugales dans leur organisation, notamment le logement d'urgence. Meriem Manseri répond qu'imposer aux entreprises de faire les efforts est contreproductif et que leur engagement doit venir du cœur. L'important, elle explique, est d'avoir connaissance de ce qui existe pour mieux orienter, écouter et être attentif aux besoins de la victime.

Une dernière question est posée par Françoise Kemajou lors de la table ronde. La question porte sur la manière dont est organisé un projet d'insertion socioprofessionnelle par une entreprise et son droit à savoir ce qu'il est arrivé à la victime. La réponse de Sarah Marin est que c'est aux femmes de décider si elles souhaitent en parler ou non. Elle ajoute que l'accompagnement ne s'arrête pas à la reprise de l'emploi, mais qu'il est nécessaire pour les victimes d'avoir un lieu où elles peuvent s'exprimer. Isabelle Colinet complète la réponse en ajoutant que le rôle de l'entreprise est aussi de savoir garder une certaine distance, car l'entreprise n'est pas un cabinet de psychologue. La victime doit pouvoir choisir d'impliquer l'entreprise ou non, car elle peut avoir peur du jugement et des changements de regard dans l'entreprise lorsque ses collègues apprennent la situation.

QUESTIONS/RÉPONSES AVEC LE PUBLIC

Lors de la conférence, un temps de questions/réponses avec le public a été prévu. La première participation a été une remarque sur la notion de productivité et le bien-être en entreprise. La personne a voulu souligner l'importance de garder son emploi tout en se mettant en congé maladie pour une personne étant victime de violences. Cette remarque rappelle le témoignage de Gwendoline Faravel.

Une autre personne a demandé si le personnel des associations de refuge était présent dans toute la Belgique et le programme d'Actiris est réservé aux personnes de la région Bruxelles-Capitale. Le Directeur de la Mission locale accepte des personnes de toutes les régions et les inscriptions sont libres chez Actiris. Sarah Marin a ajouté qu'une femme venant d'Anvers fait partie du groupe 2022.

Une participante travaillant au CPAS de Saint-Gilles demande si le manque de formation du personnel des CPAS sur la question des victimes conjugales sera abordée dans les futures politiques ou a été prise en compte dans le projet. Les services publics en Suède ont déjà mis en place la sensibilisation du personnel social à ces questions, mais il n'existe pas d'équivalence en niveau de la Belgique. En interne, des questions seront posées, mais aucun élément spécifique de réponse n'est conseillé.

Cette même participante se demande si le programme de la Mission locale sera instauré au niveau local et si un plaidoyer au gouvernement en ce sens serait pertinent. Le Directeur de la Mission locale lui répond que les huit autres ont été mises en courant et que cette première phase du projet est effectivement la plus importante, car il a abouti à un résultat très positif. L'adaptation du projet a cependant été refusée par manque d'experts partenaires.

Enfin, la dernière question du public porte sur la durée d'accueil des femmes en logement d'urgence qui ne s'étend que sur 9 mois. La participante souligne que ce temps n'est pas suffisant pour que la femme se reconstruise et trouve un chemin vers la réinsertion socioprofessionnelle. La représentante de la Maison Verte affirme qu'un prolongement d'accueil est possible et que l'insertion socioprofessionnelle est possible après l'accueil grâce au programme d'Actiris par exemple. De plus, le refuge s'assure que lorsqu'une femme et sa famille partent, elles ont un logement stable. Elle conçoit qu'en 9 mois tout n'est pas réglé, mais le refuge donne des pistes de travail et permet tout de même de résoudre ou du moins d'établir un bilan des actions à faire pour que la femme se réinsère. Chacune prend son temps à son rythme.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations sont présentées par la partenaire française du projet, Oldine Cadart, Cheffe de projets Violences faites aux Femmes au sein de la Fondation Agir Contre l'Exclusion. Elle annonce la prochaine publication du livre blanc contenant les divers entretiens réalisés tout au long du projet, les bonnes pratiques de chaque pays prenant part au projet et les résultats des hackathons réalisés. Cependant, elle expose quelques recommandations :

- Appel à la synergie et son amélioration entre les parties prenantes.
- Un appui renforcé des décisions sur les recommandations qui seront prochainement publiées notamment sur l'importance de la pluridisciplinarité des réponses.
- Donner des éléments d'aide supplémentaires à l'insertion socioprofessionnelle en s'inspirant des bonnes pratiques relevées par le consortium du projet Activ.
- Prendre en compte les témoignages présents dans le livre blanc.

MOTS DE CLÔTURE

Après avoir remercié les participant-e-s et intervenant-e-s, Betsy Vivegnis rappelle que le maintien à l'emploi est capital pour mettre un terme au cycle des violences conjugales. Elle présente le réseau CEASE porté par PLS depuis 2017 qui s'intéresse également aux violences faites aux femmes et annonce la nouvelle campagne de formation et d'adhésion au réseau. La conférence s'est clôturée sur un networking lunch ludique où chacun-e a dû en apprendre plus sur l'implication de leur entreprise dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.